



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 01/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/4

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une parcelle rue du Cardinal Richaud à Bordeaux. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux a sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 713 m² à détacher de la parcelle cadastrée TR 78, afin de créer un fossé pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue Cardinal Richaud vers le Lac de Bordeaux.

L'emprise concernée se trouve dans la concession accordée au Casino de Bordeaux au fond de la parcelle servant de parking. Cette cession n'a pas d'impact pour le concessionnaire puisque la clôture avait été implantée physiquement en retrait de la parcelle.

S'agissant d'une opération d'intérêt général, cette cession est réalisée à titre gratuit au vu du rapport du service de France Domaine en date du 22 novembre 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- la cession à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux de cette emprise de 713 m² cadastrée TR 78 p.

Autoriser Monsieur Le Maire à

- signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération,
- modifier le procès verbal de remise des terrains du Casino de Bordeaux afin de tenir compte de la nouvelle numérotation des parcelles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

Commune :
Bordeaux

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le 08/03/2012 par M. Fabrice CARTI
géomètre à la C. U. B.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
Informations portées au dos de la chemise 6463
A Bordeaux, le 08/03/2012

Section : TR
Qualité du plan : 1/1000
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 08/03/2012
Date de l'édition : 08/03/2012
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
M. Fabrice CARTI
à : BORDEAUX
Date : 08/03/2012
Signature :



(1) Payer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (à retrouver par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

D.A. Numérique

